



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 16 septembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/09/185

<p><b>Date Convocation</b> 08/09/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 09/09/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td><b>27</b></td></tr><tr><td>- présents</td><td><b>16</b></td></tr><tr><td>- procurations</td><td><b>08</b></td></tr><tr><td>- absents</td><td><b>03</b></td></tr></table>	- en exercice	<b>27</b>	- présents	<b>16</b>	- procurations	<b>08</b>	- absents	<b>03</b>	<p>Le 16 Septembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRÉSENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 8</b> : Judith LE RALLE, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD</p> <p><b>ABSENTS 3</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	<b>27</b>								
- présents	<b>16</b>								
- procurations	<b>08</b>								
- absents	<b>03</b>								

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

**Rapporteur : Carole Charuau**

*Cette délibération modifie le tableau des effectifs en raison des mouvements de personnel, de créations, modifications ou de suppressions de postes.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs et notamment en raison des mouvements du personnel.

Vu le tableau des effectifs en date du 8 Juillet 2025

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

**Créations/suppressions/modifications de postes :**

Suppressions/modifications	Créations
<b>Filière administrative</b>	
1 Adjoint administratif territorial à temps complet à supprimer le 17/09/2025	
<b>Filière technique</b>	
1 Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet à modifier le 17/09/2025	1 Agent de maîtrise principal à temps complet à créer au 17/09/2025
<b>Filière sportive</b>	
1 éducateur des APS à temps complet à modifier au 17/09/2025	1 éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet à créer au 17/09/2025
<b>Filière animation</b>	
	1 adjoint d'animation à temps complet à créer au 01/10/2025

Les rémunérations de ces emplois seront calculées sur la base d'un indice de la fonction publique. L'échelon et le régime indemnitaire seront définis par arrêté du Maire.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (24 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que figurant en annexe
- ♦ **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de l'Ile d'Yeu sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- ♦ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade figurant dans le tableau des effectifs, sont inscrites au budget de l'exercice en cours
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
 La maire,  
 Carole CHARUAU